

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 21 FÉVRIER 2018

1. EMPRUNT – PROGRAMME SDE 2017

Objet des investissements : travaux d'éclairage public avec ou sans effacement de réseaux pour la Route de Beauvais à partir de la Mare aux Canards, les Argilières, la Rue de l'Eglise (1ere phase), la restructuration de la Route Neuve, la Résidence des Valembours, l'éclairage du Stade et la Route de Saint Quentin.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après échange de vues :

- Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté.
- Détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet.

PLAN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Montant HT	172 264,43 €
Montant FCTVA	48 944,29 €
<u>Mode de financement proposé</u>	
Emprunt moyen long terme	172 264,43 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré :

- Décide de contracter auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Normandie-Seine le financement nécessaire correspondant au plan de financement sus décrit, soit :

Financements « moyen/long terme », montant total du financement : 172 264,43 €, répartis suivant modalités ci-dessous :

Montant de l'emprunt	172 264,43 €
Taux actuel	0,60 %
Durée du crédit	7 ans
Modalités de remboursement	annuel
Type d'échéance :	échéances constantes

2. CESSION DE TERRAIN

Madame le Maire fait savoir aux conseillers que le Président de la Communauté de Communes ne souhaite pas acquérir le terrain pour le pôle multimodal au prix de 12 € le mètre carré (prix vendu pour le terrain SNCF) mais qu'il propose la somme de 4 ou 5 €. Elle fait savoir aux conseillers qu'elle n'a pas souhaité donner de réponse avant de les avoir consulté et propose un vote à bulletin secret afin que chacun puisse s'exprimer.

De plus, un adjoint fait savoir qu'apparemment le coût d'achat de terrain n'a pas été prévu lors de l'étude du projet et ne voit pas pourquoi la commune devrait accepter un tarif inférieur à celui de la SNCF et souhaiterait connaître la valeur d'achat du terrain concerné. Madame le Maire fait savoir que la SNCF ne communiquerait pas les informations nécessaires au géomètre chargé du projet.

Un conseiller, délégué de la commune auprès de la Communauté de Communes, rappelle que cette dernière a pour objectif l'intérêt commun d'un groupement de territoire et que la commune n'a pas d'intérêt à retarder ce projet. De plus, ces terrains situés auprès de la ligne de chemin de fer ne seront pas utilisables ni vendable par la commune par la suite surtout dans la mesure où les travaux ont déjà commencé.

Après débat et l'observation faite que les travaux n'auraient pas dû commencer dans la mesure où la Communauté de Communes n'est pas propriétaire du terrain (une convention a

été signée entre la commune et la Communauté de commune fin 2017), il est convenu, à l'unanimité, que ces travaux étant dans l'intérêt public, bien qu'ils ne concernent pas que notre commune, de proposer un prix de vente à 6 € du mètre carré étant considéré que ces travaux devraient être bénéfique à la vie économique alentour.

3. SDE 76 – PROGRAMME 2018

- ❖ ROUTE DE BEAUVAIS (entre le rond-point de la mare aux canards et le pont de Beauvais)

Madame le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire « Eff+EP-2015-0-76260-M756 : Route de Beauvais (Phase 1) » dont le montant prévisionnel de ce projet s'élève à 205 309,93 € T.T.C. pour lequel la commune participera à hauteur de 69 526,93 € T.T.C.

- ❖ RUE DE L'EGLISE (coté Mairie 2ème tranche)

Madame le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire « Eff+EP-2015-0-76260-M739 : Rue de l'Eglise (coté Mairie 2ème tranche) » dont le montant prévisionnel s'élève à 186 458,10 € T.T.C. pour lequel la commune participera à hauteur de 61 668,80 € T.T.C.

- ❖ LES ARGILIERES II (route de Laudencourt)

Madame le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire « Projet-EP-2016-0-76260-M759 et désigné Les Argilières II (route de Laudencourt) » dont le montant prévisionnel s'élève à 14 021,98 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 5 910,14 € T.T.C.

Les conseillers donnent leur accord pour ces trois projets.

4. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ Convention de Fourrières Animale : Il est fait savoir aux membres du Conseil Municipal que la S.P.A. d'Essuilet et de l'Oise nous propose une convention pour l'accueil des animaux, l'identification des propriétaires, prise en charge des animaux, accueil des animaux errants et garde des animaux. Ces prestations sont proposées avec le déplacement en option. Le coût passe de 0,50 € par habitant (soit 835 €) à 0,65 € par habitant (soit 1085,50€) selon la souscription à l'option avec déplacement.

Monsieur CANU souhaiterait avant toute prise de décision à ce sujet que la Communauté de communes soit consultée car il pense qu'elle souscrit déjà à ce type de service.

➤ Fermeture de classe : Madame le Maire fait savoir que la classe pourra rester ouverte si nous avons au moins 150 élèves. A ce jour, nous avons 147 élèves et 4 nouveaux élèves pour l'année prochaine.

Monsieur CANU rappelle qu'il faut faire attention aux élèves dont les parents ne sont toujours pas à jour du règlement des services péri-scolaire (garderie, cantine). Madame le Maire fait savoir que le suivi est toujours en cours et que des courriers de relance ont encore été envoyés dernièrement.

➤ Espace Numérique Mobile : Madame le Maire fait savoir qu'elle a reçu un mail lui proposant de recevoir sur la commune un service gratuit qui permettrait aux habitants un accompagnement sur le numérique et les dossiers e-administratif. Un mail sera envoyé pour rencontrer la personne en charge de ce projet.

➤ Réunion organisée par l'ADM76 et l'Archevêché à La Bellière le 7 février dernier : Madame le Maire fait savoir qu'elle a assisté à cette réunion ou il lui a été confirmé que l'église est la propriété de la mairie qui a à sa charge les travaux d'entretien (dont la toiture) et la mise aux normes de sécurité. Le clergé est locataire et a à sa charge les travaux d'entretien courant (ménage), la commune doit toujours prévenir le locataire de toute manifestation prévue dans l'église.

Il est recommandé qu'une personne référente, ayant les clés, soit nommée pour le suivi du bâtiment. De plus, un carnet de suivi annuel doit être tenu même si l'église de la commune n'est pas classée. En cas de travaux important il faut faire appel à un architecte des bâtiments avec plus de 10 ans d'expérience.

Le département soutient les manifestations dans les églises avec par exemple la journée des clochers (à laquelle nous ne pouvons participer l'escalier de notre clocher étant trop étroit) ou pierres en lumière (subventionné à hauteur de 50 %).

➤ Remaniement ASLF : Madame le Maire informe les conseillers du nouveau bureau de l'ASLF avec quelques personnes qui se sont proposées pour essayer de sauver l'association. De plus, deux sections se sont regroupées pour n'en former plus qu'une l'informatique et la généalogie et la section randonnée a demandé à sortir de l'ASFL (rappelons que cette section n'utilise pas les bâtiments communaux dans leurs activités hebdomadaires sauf pour leurs manifestations exceptionnelles).

➤ Tour de France : Une réunion a eu lieu en présence du Département et des villes de Gournay et Ferrières afin de préparer le passage qui aura lieu le 14 juillet sur nos communes. Le département souhaiterait que des annonces soient faites dès aujourd'hui lors de nos prochaines manifestations. Il est précisé que les commémorations du 14 juillet seront décalées plus tôt que d'habitude dans la matinée et qu'il n'y aura pas de buffet froid d'organisé cette année. Il fait mener une réflexion afin de choisir ce qui pourrait être fait pour les prises de vue aérienne afin de promouvoir le Pays de Bray (terrain de foot/petit suisse géant Danone...).

➤ Agenda : Rappel des prochaines réunions ou manifestations prévues :

- le 22 février 2018 : réunion Communauté de Communes
- le 24 février 2018 : Coinché organisée par les Anciens Combattants
- le 26 février 2018 à 17h30 : Commission du Personnel
- les lundis matins à 9h00 : réunion de chantier Communauté de Communes
- le 4 mars 2018 à 12h00 : Repas des aînés à la Salle Polyvalente
- le 7 mars 2018 : Assemblée Générale Feuille de Lierre
- le 13 mars 2018 à 14h00 : Commission PLU
- le 13 mars 2018 à 19h00 : Conseil Municipal - PADD

5. TOUR DE TABLE

• Le dernier bulletin municipal est composé de 32 pages A4 pour un coût de 1700,48 € et une rentrée publicitaire pour un montant de 2200 €.

Il souhaiterait savoir s'il serait possible que les délégués après de la Communauté de Communes face de bref compte-rendu pour les collègues de leur collectivité. Madame le Maire fait savoir qu'elle n'y voit pas d'inconvénient mais rappelle que cela ne pourra se faire que pour les réunions, ce qui se passe en commission ne pouvant être divulgué.

Il fait savoir qu'il a remarqué qu'il y avait des travaux qui ne lui paraissent pas conforme sur une maison d'habitation. Il lui est répondu qu'un permis de construire a été déposé et accordé, on ne pourra voir qu'à la fin des travaux si ceux-ci sont conformes à la demande.

De plus, il informe les conseillers qu'il y a en ce moment du démarchage de personne se faisant passer pour des agents EDF.

• Les travaux du Lotissement des Valembours avancent rapidement et les grosses pluies survenues ses derniers jours ont permis de constater que les travaux été bien fait.

Les problèmes d'éclairage public constatés sur la commune seront réglés d'ici peu avec le changement de toutes les ampoules défectueuses à la charge de l'entreprise en charge de la pose.

- Compte-rendu de la dernière réunion du Syndicat de transport, toutes les communes adhérentes au syndicat ont votées contre sa dissolution, l'excédent d'environ 25000 € sera réparti entre les 16 communes adhérentes. De plus, il faut savoir que si la secrétaire qui occupait un poste de 5h/semaine ne trouve pas un autre poste, une allocation chômage devra lui être versée durant une période de 3 ans et que le montant de cette allocation sera déduit de l'excédent.

Concernant le portillon donnant accès sur l'école du bas il y a du mieux dernièrement, elle serait fermée par Madame JUQUEL, institutrice du CP, suite à la demande d'un agent communal.

- Une conseillère fait savoir qu'il y a toujours des soucis de tremblement route de Gerberoy et souhaite savoir si c'est un problème avec les plaques de pluvial. Il lui est répondu qu'il y a un problème de garantie de travaux entre le département et l'entreprise qui a effectué les travaux (qui ne sont toujours pas réceptionnés).

- Un conseiller informe qu'il y a des trous en formation route de Laudencourt, il lui est répondu que les trous sont rebouchés en permanences mais que vu le temps en ce moment il faut d'abord attendre que la route sèche.

Le globe du lampadaire situé à proximité de la grange doit être cassé, l'entreprise Levasseur va être contactée pour prévoir une intervention.

Constat d'une voiture stationnée au même endroit depuis 1 semaine environ apparemment une panne (cardan moteur) elle appartiendrait peut-être au fils de Monsieur BOUDIN, il est fait savoir que le sujet a été vu avec la gendarmerie ce matin.

Concernant les terrains communaux à bâtir à Laudencourt, il fait savoir qu'un géomètre est passé. Madame le Maire rappelle que le règlement d'application en matière d'urbanisme, tant que le PLU ne sera pas approuvé, est le RNU (Règlement National d'Urbanisme) et que le Certificat d'Urbanisme est revenu positif pour une cession des terrains.

- Une conseillère informe que les relevés pour la défense incendie a été fait pour la route Neuve ainsi que pour les fermes de la commune.

La séance est levée à 22h30